



PREFECTURE REGION MARTINIQUE

Arrêté n °2013274-0023

**signé par Autre
le 01 Octobre 2013**

Partenaires

Arrete portant delegation de signature relatif à
certains actes de gestion des ressources
humaines



**DIRECTION
DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE**

**MISSION DES SERVICES PÉNITENTIAIRES
DE L'OUTRE-MER**

Etablissement : SPIP de la Martinique

**Fort de France
Le 1^{er} octobre 2013**

**Arrêté du 26 septembre 2013 portant délégation de signature
relatif à certains actes de gestion des ressources humaines**

Vu l'arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice du 7 mai 2010 portant nomination de Monsieur Laurent RIDEL, directeur interrégional des services pénitentiaires, Chef de la mission des services pénitentiaires d'Outre-mer à compter du 14 juin 2010 ;

Vu l'arrêté du directeur de l'administration pénitentiaire du 30 août 2013 portant délégation de signature à Monsieur Laurent RIDEL, directeur interrégional des services pénitentiaires, Chef de la mission des services pénitentiaires d'Outre-mer à l'effet de signer, au nom de la garde des sceaux, ministre de la justice, l'ensemble des actes relatifs aux affaires des services placés sous son autorité.

Vu l'arrêté du directeur de l'administration pénitentiaire du 30 août 2013, article 11 : « les directeurs interrégionaux peuvent subdéléguer leurs signatures aux chefs d'établissements et aux agents de la direction interrégionale placés sous leur autorité pour tout acte, arrêté, convention autre qu'internationale dans la limite de leurs attributions ».

Vu l'arrêté du 12 mars 2009 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels relevant des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ;

Vu l'arrêté du 24 septembre 2013 du directeur interrégional des services pénitentiaires, Chef de la mission des services pénitentiaires d'Outre-mer, portant subdélégation de signature relatif à certains actes de gestion des ressources humaines ;

ARRETE

Article 1 : Subdélégation est donnée à :

- Madame Sarah M'BUTA, directrice pénitentiaires d'insertion et de probation, adjointe au directeur fonctionnel du SPIP de la Martinique;
- Madame Karène BONHEUR, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation, responsable de l'équipe du milieu ouvert à Fort de France ;
- Madame Astrid LANCKSWERT, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation, responsable de l'équipe du milieu fermé à Ducos ;

Article 2 : afin de procéder aux actes entrant dans les champs suivants :

- les congés annuels
- les autorisations d'absence pour raisons familiales
- les congés paternité
- les congés maternité

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Martinique.

Le Directeur Fonctionnel du SPIP de la Martinique

Christian DERREY

